

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/a552cf88-19b4-4acd-a8c7-2fff1dfc3e8f>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/a552cf88-19b4-4acd-a8c7-2fff1dfc3e8f> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse confidentielle jusqu'au 15/12/2023.**
- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Haddadi Rym Chihab](#)

Date de soutenance : 15-12-2020

Directeur(s) de thèse : [Bonneau Thierry](#) - [Yanat Abdelmadjid](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2 - Université d'Alger 1 Benyoucef Benkhedda \(Alger\)](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit des affaires

Classification : Droit

Mots-clés libres : Conformité, Contrôles bancaires, Gouvernance, Règles prudentielles, Régulation institutionnelle, Régulation prudentielle, Risques bancaires, Soft law, Autorités de régulation, Commission bancaire

Mots-clés :

- Banques -- Réglementation - Algérie
- Contrôle prudentiel - Algérie
- Autorités de régulation et de surveillance financière - Algérie

Résumé : Le droit bancaire algérien a pendant longtemps été arc-bouté sur le principe de la souveraineté législative. L'Etat algérien était très réservé, presque imperméable, aux influences du droit international. Toutefois, la loi bancaire de 1990 a marqué une rupture avec la vision qui prévalait jusque-là ; sa promulgation s'est faite à l'aune des prescriptions contenues dans les principes du Comité de Bâle ce qui a amené à repenser le droit bancaire algérien dans son intégralité. Ainsi, de nouvelles institutions sont créées, en marge de l'architecture administrative classique, afin de réguler l'activité bancaire et des règles prudentielles sont consacrées dans l'objectif d'encadrer le comportement des opérateurs dans un souci de sécurité et de stabilité du secteur régulé. La consécration de la majorité des principes du Comité de Bâle en droit interne renseigne sur la démarche entreprise par l'Algérie qui s'inscrit dans la politique d'harmonisation internationale de la réglementation bancaire conduite par le Comité ; l'Algérie fait preuve de sa détermination à mettre sa réglementation au diapason des normes internationalement admises. Néanmoins, la réception desdits principes reste fragmentaire ; certains principes sont intégralement pris en compte, d'autres le sont relativement, lorsque certains ne trouvent aucun écho en droit interne. Effectivement, en vertu de la marge nationale d'appréciation et selon des considérations internes d'ordre politique, institutionnel et économique, la réception des principes du Comité de Bâle est inévitablement frappée du sceau de la relativité. La consécration de la majorité des principes du Comité de Bâle en droit interne renseigne sur la démarche entreprise par l'Algérie qui s'inscrit dans la politique d'harmonisation internationale de la réglementation bancaire conduite par le Comité ; l'Algérie fait preuve de sa détermination à mettre sa réglementation au diapason des normes internationalement admises. Néanmoins, la réception desdits principes reste fragmentaire ; certains principes sont intégralement pris en compte, d'autres le sont relativement, lorsque certains ne trouvent aucun écho en droit interne. Effectivement, en vertu de la marge nationale d'appréciation et selon des considérations internes d'ordre politique, institutionnel et économique, la réception des principes du Comité de Bâle est inévitablement frappée du sceau de la relativité.


▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF



▾ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2020PA020052
Type de ressource : Thèse
